

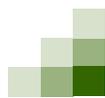
INTERVENANTS

Dr I. LEFEBVRE
Psychiatre - Chef de Pôle

Dr N. BURNET
Psychiatre - Chef de Service

Composition de l'Equipe :

Psychiatres
Psychologues
Infirmiers
Assistante de Service Sociale
Cadre de Santé



Service Médical

Centre de Détention de Salon de Provence :

Quartier Bel Air - B.P. 376
13668 Salon de Provence

Tel : 04.90.44.61.05
Fax : 04.90.44.61.49

secretariat_spad@ch-montperrin.fr

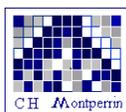
Jours et Heures d'ouverture du Secrétariat :

**du lundi au vendredi
8h 30 à 16h 30**

Le service du SPAD a été créé en 1994, suite à la réorganisation du Schéma de santé déléguant aux hôpitaux (dont les hôpitaux psychiatriques) les soins aux personnes détenues en les rattachant à un dispositif de droit commun.



S.P.A.D.
C.D Salon de Provence
*(Service de Soins
Psychiatriques
Ambulatoires aux Détenus)*



CH MONTPERRIN
109 Avenue du Petit Barthélémy
13617 Aix-en-Provence

Présentation

Le SPAD est un service de Psychiatrie qui propose des soins ambulatoires spécialisés aux personnes détenues.

Il fait partie intégrante de l'unité sanitaire (USMP) du Centre Pénitentiaire, qui regroupe des soins somatiques proposés par l'UCSA, des soins de santé mentale proposés par le SPAD et de prévention de la rechute (addictions) proposés par le CSAPA.

Mis en place en 2002, ce service est rattaché au Centre Hospitalier Montperrin d'Aix-en-Provence.

Il est totalement indépendant des services de la Justice et de l'Administration Pénitentiaire.

Comme tout dispositif médical le SPAD garantit le secret médical, la confidentialité des entretiens et des éléments contenus dans le dossier médical.

Propositions

Une dynamique de soins :

- ⇒ consultations psychiatriques
- ⇒ suivi psychologique individualisé
- ⇒ entretiens infirmiers conduits par les infirmiers du SPAD dédiés à la psychiatrie
- ⇒ activités de groupe thérapeutique (CATTP)
- ⇒ possibilités de prise en charge sociale sur indication spécifique.

Un travail de liaison avec :

l'UCSA : Service de médecine générale du Centre Hospitalier de Salon de Provence en détention.

le CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Centre Hospitalier Montperrin.

le Centre Hospitalier Montperrin lors d'hospitalisation et pour le suivi à la sortie.

Le SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Les Structures Associatives.

Les Structures Médicales Ambulatoires.

Fonctionnement

A l'attention des personnes détenues

Jours et Heures de consultations :

du lundi au vendredi
de 8h 30 à 11h 30 et de 14h 00 à 16h 30

Pour prendre rendez-vous :

Rédiger un courrier directement adressé au SPAD, en indiquant :

- Nom Prénom et numéro d'écrou,
- l'objet de votre demande.

Puis déposer votre courrier dans les boîtes aux lettres réservées aux dispositifs de soins UCSA/SPAD.

Un rendez-vous vous sera alors proposé.